

Pêches

nous unisse et une déclaration unilatérale, de sorte que les autres peuples sachent que ce que nous comptons faire. A ce propos, permettez-moi de lire la motion et de poser ensuite une question à la Chambre. La motion demande que la Chambre reconnaisse un certain principe. Ensuite, elle l'énonce.

En outre, il y a un amendement de mon collègue, le député de Comox-Alberni (M. Barnett), comportant une affirmation du droit de propriété du Canada sur le poisson anadrome. La motion stipule toutefois que dans l'application de cette politique, le Canada doit exercer une surveillance appropriée et le reste. La motion ne réclame qu'une déclaration de principe de la part de la Chambre des communes quant à nos intentions et à nos idéaux. Indépendamment de ce que prévoit à cet égard le Règlement, j'aimerais vous dire, monsieur l'Orateur, que si vous-même présentiez maintenant cette motion, elle obtiendrait le consentement unanime. Personne à la Chambre ne s'oppose, je crois, à ce qu'elle dit. Je demanderais, par votre entremise, monsieur l'Orateur, qu'on saisisse la Chambre de cette proposition, que la Chambre consente à l'unanimité à la mise aux voix de l'amendement et de la motion afin que tous les partis puissent unanimement se prononcer en faveur du Canada.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député sait que nous sommes liés par notre Règlement et la présidence ne possède ni le privilège ni le pouvoir de faire ce que le député propose. Je donne la parole maintenant au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement...

M. Howard: Monsieur l'Orateur, si vous permettez je dirais que je comprends parfaitement le sens du Règlement et c'est pour cela que je vous ai demandé de vous renseigner pour voir si la Chambre consent unanimement à se prononcer sur la motion.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Je ne peux demander le consentement unanime de la Chambre à l'égard d'une proposition qui n'est pas recevable.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si Votre Honneur voulait demander l'unanimité pour suspendre l'application du Règlement, la Chambre y consentirait unanimement et nous pourrions adopter la résolution ce qui serait une façon d'accorder un appui décisif à notre délégation qui est en train de négocier à la conférence de la CIPAN.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): On me soumet une requête vraiment exceptionnelle. Sans s'appuyer sur un article précis du Règlement, je ne vois pas comment la présidence pourrait accepter un arrangement de ce genre. On demande à la présidence de faire quelque chose de contraire au Règlement.

[M. Howard.]

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, une des choses dont on se plaint le plus à la Chambre ce sont des débats qui n'aboutissent à rien. Aujourd'hui, le ministre a manifesté son appui à la résolution présentée à la Chambre aujourd'hui. Le ministre, le gouvernement et le pays se sentiraient en position de force si nous appuyions la résolution de la Chambre des communes. Je pense que la Chambre s'honorerait elle-même si le débat ne se terminait pas de la manière habituelle et si nous appuyions la résolution et l'amendement proposé par notre collègue de la côte ouest.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Je le répète, je suis prêt à écouter toute explication car aucun choix ne s'offre à la présidence à moins que des députés ne lui fasse une suggestion et, actuellement, je suis impuissant.

M. Lundrigan: Demandez le consentement unanime.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): J'ai déjà dit que toute aide serait bienvenue.

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de cette impasse procédurale. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) pouvait proposer deux types de motion. L'une aurait conduit à un vote mais non l'autre. Ce choix s'offrait à lui. Il a préféré nous présenter cette motion sous la forme que nous savons. Les députés d'en face en étaient avertis au moment où nous en avons été saisis. Le choix était fait et je ne vois pas comment ils peuvent le modifier à cette étape du débat.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre et ses collègues seront sauvés par l'horloge. De ce côté-ci de la Chambre nous avons l'impression que le ministre de l'Environnement et des Pêches est totalement isolé en face. Il n'a ni l'appui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), ni celui de son collègue le ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) et il ne semble avoir celui d'aucun de ses collègues.

Je suggère, monsieur l'Orateur, que vous demandiez le consentement unanime. S'il n'y a pas consentement unanime, ce qui est visiblement le cas pour ce côté-ci de la Chambre, je suggère au ministre, par votre intermédiaire, que s'il demandait demain à ses collègues de proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement libellé comme la motion actuelle nous consentirions à l'unanimité à fournir au ministre et à notre délégation qui négocient actuellement à Copenhague l'appui dont ils ont besoin. Je vous prie donc, monsieur l'Orateur, de demander le consentement unanime.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Je dois maintenant déclarer qu'il est dix heures.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne tiens pas à me mêler à cette question de procédure. J'admets que ce qu'on a dit sur la façon dont cette motion est présentée est exacte. Elle est si populaire qu'un député d'un autre parti a demandé qu'on en saisisse la Chambre. Par contre je m'élève contre le fait que le whip ait déclaré que le chef de l'opposition s'y opposait. Je désire mettre les choses au point.